CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Commission des Finances *« Réfection du stand de tir d'Oleyres »*
Préavis municipal No 110/2026

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à la salle Guisan de l'Hôtel de ville le mercredi 28 janvier 2026 à 19h30 afin de débattre du préavis susmentionné. Elle était composée de Messieurs Nathan Lüthy président, David Gallay, André Mäder, Samuel Apothéloz, Cédric Michoud, Grégory Meirsschaut et Jean-Pierre Jost, rapporteur. Nous remercions Madame la Syndique Laure Ryser, dicastère des finances, pour sa participation à la séance et ses réponses à nos questions.

Par ce préavis, la Municipalité demande l'octroi d'un crédit destiné à un projet de réfection du stand de tir d'Oleyres. Cette rénovation a pour objectif de revaloriser les infrastructures existantes, de promouvoir une utilisation et une location sur les quatre-saisons grâce à un assainissement énergétique, et de réaménager les extérieurs de sortent à valoriser l'espace et créer un espace convivial pour la période estivale.

Les frais de location du stand de tir perçus par la commune d'Avenches auprès des particuliers et des sociétés s'élevaient ces dernières années à environ Fr. 5'000.–. À la suite de la réfection prévue, des entrées supplémentaires seront possibles, mais elles ne couvriront pas les frais d'exploitation et d'amortissement. La mise à disposition de ce stand de tir demeure avant tout un service à la population.

Les travaux ne sont pas encore planifiés et seront réalisés dès que possible. L'échéance la plus réaliste est l'automne 2026, soit après la clôture de l'exercice 2026 de la société de tir. Cette réfection sera en principe financée par la trésorerie courante. Toutefois, par le présent préavis, la Municipalité demande la possibilité d'emprunter la somme nécessaire dans le cas où les fonds disponibles seraient insuffisants.

La Commission des finances souligne que les travaux d'isolation intérieure présentent un coût jugé excessif, estimé à Fr. 72'000.–. Madame Laure Ryser nous a donner sur ce point les précisions suivantes : Cette prestation comprend l'isolation de l'enveloppe intérieure du bâtiment, à savoir les murs, le sol et le plafond. Le montant initial de CHF 72'000.– est basé sur une épaisseur d'isolation de 12 cm qui pourrait s'avérer insuffisante. Toutefois, en l'absence de bilan thermique, il est à ce stade impossible de définir précisément les adaptations nécessaires, ce qui justifie la réserve prévue.

De plus, au vu de la nature de cette rénovation, qui constitue un assainissement énergétique, la commission des finances encourage la Municipalité à s'informer auprès du Canton et de la Confédération quant à l'existence de subventions permettant d'alléger la charge financière pour la commune.
La Commission s'inquiète également d'une éventuelle augmentation substantielle des frais de rénovation en cas de découverte de substances toxiques lors de l'analyse et du rapport amiante.

Les possibilités de parcage sur le terrain communal sont très limitées. Les places de parc sont sur une parcelle annexe qui n'appartient pas à la commune, mais cette dernière a eu contact avec l'agriculteur qui est au courant de la pratique et n'a émis aucune opposition sur la continuation, tant que celle-ci est respectueuse.

En conclusion
Vu ce qui précède, et vu les arguments développés par la Municipalité dans son préavis, c'est à l'unanimité que la commission financière recommande au Conseil d'approuver les conclusions municipales, soit :

1) D'autoriser la Municipalité la réfection du stand de tir d'Oleyres pour un montant de Fr. 296'250.-.

2) D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer ce montant de Fr. 296'250.-

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Avenches, le 4 février 2026

Au nom de la commission des Finances :

Le rapporteur, Jean-Pierre Jost